

A l'attention des parents

Objet : service minimum d'accueil
Élu référent : Marc REGNOUX
Dossier suivi par : Sandrine LOPES, Nadège HUBERT
☎ 04.73.33.71.74
✉ s.lopes@ville-mozac.fr

Madame, Monsieur,

La collectivité a décidé de mettre en place un service minimum d'accueil au centre d'animation et au restaurant scolaire les jours de grève.

La mise en place de ce service minimum permettrait un accueil des enfants en périscolaire et au restaurant scolaire afin de proposer une alternative aux parents plutôt que la fermeture des services faute d'encadrants. La continuité du service public serait donc ainsi assurée.

La collectivité a l'obligation de saisir le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Fonction Publique. Le CST du 17 septembre 2024 a émis un avis défavorable à l'unanimité des syndicats.

Devant cette fin de non-recevoir et devant les raisons invoquées par les syndicats, la Mairie n'est pas en capacité de mettre en place le SMA pour les agents du Centre de Loisirs et du restaurant scolaire.

Les 2 services ne seront donc pas assurés le 05/12/24 pour cause de taux d'encadrant insuffisant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire,

Marc REGNOUX

